
Les associations environnementales : Approche du secteur.

Document réalisé par Sylvie Cornu et Dominique Thierry, Vice-président National de France Bénévolat, à partir d'une enquête réalisée par Laure Pradeau, étudiante en Master 1 « Ethique, Gouvernance et Société ».

Avril 2010

SYNTHÈSE *



* Une étude plus complète et plus opérationnelle a été rédigée pour le Réseau Interne de France Bénévolat. Elle disponible pour nos adhérents.

Préambule

Le document initial a été réalisé en grande partie grâce à l'étude de Laure Pradeau, étudiante en Master 1 « Ethique, Gouvernance et Société » (2009) et à partir de l'expérience de terrain du réseau France Bénévolat.

Le document présent est une synthèse.

Nous rendons public le document présent car il peut servir à des bénévoles intéressés par un engagement dans ce secteur.

Sommaire

Introduction : Objectifs de cette synthèse

I. Contexte

1) Pour mémoire, l'environnement un enjeu sociétal fort

- a. *Collectivement*
- b. *Individuellement*

2) Un peu d'histoire pour comprendre le secteur

- a. *La naissance de l'écologie*
- b. *Les années 70 : naissance des préoccupations environnementales*
- c. *Les années 80, un sujet international : la défense de l'environnement*

3) Les associations environnementales en France, contexte général

II. Approche du secteur

1) La grande difficulté : délimiter et cerner un secteur d'intervention

- a. *Une très grande diversité de domaines concernés*
- b. *Trois grands enjeux dans les activités et les missions des associations*
- c. *N'oublions pas le reste du secteur associatif*
- d. *Un cas particulier : les associations « de consommateurs »*
- e. *Pour conclure*

2) L'unité en faveur de la protection environnementale

- a. *L'action publique des associations environnementales*
- b. *L'institutionnalisation de l'environnement*
- c. *L'utilité sociale et la mise en place du développement durable*
- d. *La coordination internationale*

3) Caractéristiques des associations de ce secteur

- a. *Les principales caractéristiques des associations environnementales*
- b. *Les adhérents*

III. Le bénévolat, une place spécifique dans chaque association

1) La situation globale

2) Les tendances des besoins en bénévoles : par types d'associations

3) L'enquête de l'association Recherches et Solidarités

4) Les autres initiatives et possibilités d'engagement

Conclusion

Annexes :

- 1) Principales associations nationales
- 2) Principales organisations et fondations
- 3) Fiches sur les associations et ONG les plus connues
- 4) Exemples illustratifs de petites associations (régionales)
- 5) Lexique (notions utiles)
- 6) Pour aller plus loin : « Plus de détails »
- 7) Ouvrages ou sites utiles

Introduction : Objectifs de cette synthèse

Les associations environnementales forment un secteur encore dispersé, aux contours flous.

L'objectif de cette synthèse est donc essentiel d'être une première approche :

- sur les contours du secteur et son histoire,
- sur les types d'activités des associations,
- sur les principaux acteurs de ce secteur. (Annexes 1, 2 et 3)

Cette synthèse ne prétend pas être exhaustive.

I. Contexte

1. Pour mémoire, l'environnement, un enjeu sociétal fort

a. Collectivement

L'environnement a pris une place particulière dans notre Société ; les médias, les politiques, les citoyens, chacun perçoit cet engouement que suscite ce que certains appellent « la révolution verte ».

Nous avons pris petit à petit conscience que c'est notre bien commun à tous qui est en péril, et cela interroge à la fois notre façon de vivre ensemble et notre engagement quotidien.

Cette préoccupation doit donc être considérée comme une réflexion sociétale nouvelle.

Tout d'abord, elle s'impose comme un fait social majeur. La considération de notre environnement est essentielle face aux problèmes globaux qu'engendre sa gestion dans notre société contemporaine. Comme le rappelle un nombre important d'acteurs associatifs, « *l'humanité ne tiendra pas face au problème écologique si on ne fait rien* ».

Ainsi, dans le contexte de crise économique que nous connaissons, il est important de rappeler que l'écologie peut être le moyen de prendre en considération et de développer un avenir plus respectueux de la nature qui l'entoure en y intégrant des modes de productions et de consommation différents.

b. Individuellement

Sur un plan individuel, l'environnement arrive à la deuxième place des préoccupations citoyennes. Cela ressort dans un récent sondage¹ sur l'engagement citoyen des jeunes adultes : 52 % des 30-45 ans disent « être très sensibles à la défense de la nature et à la préoccupation de l'environnement. »

Rappelons ici que la forte présence de l'écologie dans les débats politiques et dans les urnes est un phénomène récent en France.

On pense ici au succès du parti politique Europe Écologie aux élections européennes de juin 2009. À noter que ce succès avait déclenché une polémique en raison de la diffusion du film Home² deux jours avant le scrutin.

De plus lors des élections régionales de mars 2010, Europe Ecologie s'est retrouvé être en troisième position. Cette place était jusque-là historiquement réservée à d'autres mouvances politiques.

¹ Sondage du Rotary et de l'Express /L'express /14 Mai 2009

² Documentaire engagé écologiste ayant obtenu un succès d'audience.

L'environnement est donc une problématique qui sensibilise de plus en plus de citoyens et dans le cadre du monde associatif se traduit par un engagement bénévole croissant.

Pour autant, si beaucoup de personnes dénoncent les problèmes environnementaux et se disent sensibles à la problématique environnementale, actuellement, on ne peut pas parler de révolution ni de changement profond dans le quotidien des français.

Le bénévolat associatif trouve ici une place privilégiée, car est il permet de rendre possible cette démarche d'engagement, de mobilisation de soi et de changement.

Le bénévolat peut se lire comme une construction identitaire en offrant à l'individu un cadre collectif renouvelé. Activité socialisante, il permet justement au couple individualisation - participation de se rejouer.

L'association peut alors devenir le lieu idéal de réalisation de cet étayage identitaire.

2. Un peu d'histoire pour comprendre le secteur

a. La naissance de l'écologie

D'un point de vue historique, c'est à la fin du XIX^e siècle, que l'écologie apparaît, il se caractérise **par sa dimension scientifique** et son rôle dans la gestion des espaces naturels.

Ainsi, en France, **l'écologie** est née avec la première association de protection de la nature, il y a environ 150 ans. Il s'agit de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN). *(Pour plus de détails : Annexe 3)*

La SNPN est une bonne illustration de cette première vague d'associations que l'on peut qualifier de « **scientifiques ou de naturalistes** ».

On peut aussi citer dans cette mouvance la Ligue de Protection des Oiseaux LPO (créée 1912). *(Pour plus de détails : Annexe 3)*

A noter que le terme « écologie » n'a aucune connotation idéologique ou politique. L'écologie c'est la « *science ayant pour objet les relations des êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants.* »³

b. Les années 70 : naissance des préoccupations environnementales

Puis c'est dans les années 1970 que la préoccupation environnementale commence à émerger au sein de la Société.

Ceci face au constat que les activités économiques génèrent des atteintes à l'environnement en termes de déchets, pollution,... etc.

C'est en effet la 1^{ère} crise économique (choc pétrolier de 1973) qui fait remettre en question la société capitaliste industrielle sur ses modes de consommation et sur l'utilisation de ses ressources naturelles et alimentaires.

C'est dans ce contexte que l'on voit apparaître une deuxième vague de création d'associations.

Les associations « scientifiques ou naturalistes » passent de leur vocation originelle à des préoccupations plus « **environnementalistes** » ou « **écologistes** ». Le mot « écologiste » est utilisé pour parler d'une prise de position. « *Position dominée par le souci de protéger la nature et l'homme lui-même contre les pollutions, altérations et destructions diverses issues de l'activité des sociétés industrielles.* »³

Ces « nouvelles » associations sont donc plus militantes, c'est-à-dire plus tournées vers des actions de « plaidoyer » ou de « lobbying ». Elles sont alors plus connues pour leurs revendications auprès des pouvoirs publics.

³ Définitions du dictionnaire Larousse.

Ainsi se crée la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature devenue depuis : France Nature Environnement (FNE).

Par ailleurs, les Amis de la Terre et son homologue américain, Greenpeace (1971), Earth First (1979), sont toutes les deux nées de cette lignée d'associations connues et reconnues pour leurs activités de lobbying.

(Pour plus de détails sur ces associations : Annexe 3)

c. Les années 80, un sujet international : la défense de l'environnement

Dans les années 1980, l'environnement s'inscrit sur la scène internationale avec les premiers programmes pour **une défense mondiale de l'environnement**.

Une nouvelle prise de conscience des pays voit le jour. Il s'agit d'essayer cette fois, au niveau mondial, de concilier l'écologie, l'économie et le social. Cet objectif est entériné sous le concept de « **développement durable** ⁴ ». Ce processus, amorcé par les sommets internationaux, a permis une prise de conscience plus globale notamment par une connaissance par le public des problèmes globaux en matière environnementale.

Cette époque sonne le début du mouvement planétaire global que nous connaissons vers la mise en place d'une stratégie mondiale afin de concilier la préservation du système écologique et développement économique.

Le rôle et la place des associations environnementales s'en sont trouvés modifiés sûrement parce que leur expertise scientifique a acquis, face à la croissante préoccupation de préservation de l'environnement, un poids, une légitimité, en termes de connaissance « de terrain ».

Cela leur permet de porter la voix de l'environnement devant tous les acteurs de la Société ; citoyens, politiques, pouvoirs publics, médias. Elles passent alors dans une troisième dimension, « **éducative** ».

⁴ L'idée d'un développement « durable » conjugue équité sociale, efficacité économique et gestion prudente de l'environnement. (Plus de détails annexe 5)

3. Les associations environnementales en France, contexte général

Selon la loi de 1901, les associations de défense de l'environnement et de protection de la nature sont celles qui se donnent pour objet « la préservation de la Nature dans ses manifestations, minérales, végétales et animales ».

(= la protection de l'environnement prise dans son sens le plus large)

De façon générale, elles visent à la défense et la sauvegarde du patrimoine naturel et sont souvent porteuses de valeurs fondamentales liées à l'écologie et, plus récemment, au concept de développement durable.

Ces associations ont la possibilité de disposer d'un agrément spécial appelé « Protection de l'environnement ». Cette démarche administrative leur permettra notamment de participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement, agir en justice dans le cadre de leur objet associatif ou de pouvoir être mandatées à l'occasion d'un préjudice individuel. Cela leur permet de dénoncer les atteintes portées à l'environnement ou au cadre de vie.

II. Approche du secteur

1) La grande difficulté à délimiter et à cerner un secteur d'intervention

Actuellement entre 1500 et 2000 associations se créent chaque année autour des sujets environnementaux, que ce soit en termes de gestion des milieux, d'éducation environnementale ou de protection du cadre de vie.

Elles recouvrent une diversité extraordinaire qui rend très difficile leur identification précise.

La première difficulté rencontrée lorsque l'on cherche à étudier les associations environnementales tient à l'ambiguïté même de leur définition. Il est difficile de définir précisément ce que l'on entend par le terme « environnement » qui peut à la fois comprendre l'environnement en terme de « nature » (naturel) ou en terme « d'espace de vie ». Différentes dénominations sont donc concurrentes pour désigner ces associations.

Ainsi, coexistent les désignations :

- « Association pour la Protection de la Nature et de l'environnement », sous le sigle APNE (qui est celui adopté par France Nature Environnement).

- et « Association de Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement », sous le sigle ADCV (qui est le sigle utilisé par le Ministère de l'environnement et du cadre de Vie en 1980 par exemple).

Le terme le plus général semble donc être celui « d'associations environnementales » dans une perception généraliste de l'environnement, regroupant à la fois la protection de l'environnement naturel et de l'environnement humain.

a. Une très grande diversité de domaines concernés

La liste ci-après (non exhaustive) montre la diversité des domaines abordés ainsi que des exemples de sujets traités par les associations environnementales. On comprend ainsi que leurs actions peuvent toucher en même temps à divers domaines, ce qui rend très difficile une classification.

-Agriculture : Agriculture Bio / Agriculture raisonnée / OGM / Pesticides...

-Air : Pollution atmosphérique industrielle ou ménagère...

-Bruit : Nuisances sonores pour l'homme ou pour la faune (ex : Implantation d'un aéroport)...

-Déchets (Industriels et ménagers) : Gestion des déchets chimiques ou autres / Recyclage des ordures ménagères / Implantation des déchetteries / Traitement des déchets dans les pays en voie de développement...

-Eau : Pollution / Gestion de son accès dans les pays en voie de développement...

-Énergies : Energies renouvelables (Eoliennes, énergie solaire...)

-Protection des espèces animales et des espèces végétales : Surveillance / Actions de protection / Actions politique (ex : Législation de la pêche et de la chasse)...

-Préservation des milieux naturels / Préservation du Patrimoine Culturel et Humain / Préservation des sols / sous-sols : Création ou Gestion de Parcs ou Réserves / Implantations d'autoroutes, d'usines...

-Risques industriels : Pollutions industrielles (des usines) / Centrale nucléaire / Implantation des déchetteries / Transports routiers de produits chimiques ...

-Éducation à l'environnement / Information : Sensibilisation auprès de différents publics...

-Culture scientifique / Technique / Information : Études / Interlocuteur des pouvoirs publics...

-Tourisme équitable / durable : Promotion et sensibilisation au commerce équitable (ex : Création et promotion de label...)

-Commerce équitable : Promotion et développement du commerce équitable (qui est prend en compte le facteur environnemental) / Labels (ex : Max Havelaar)...
(Pour plus détail : Annexe 6)

-Santé : Pollutions / Alimentation Bio / Maladies professionnelles (intoxications à l'amiante, au plomb, aux pesticides...)

-Aménagement urbain : Voitures en ville / Dépenses énergétique liées à l'éclairage urbain ...

-Transports : Emissions de Gaz à effet de serre...

Aujourd'hui le plus souvent, les associations développent des activités complémentaires qui se caractérisent selon le domaine d'action, leurs niveaux de compétence en termes de gestion environnementale, leurs financements, leurs tailles,...

Beaucoup d'associations, non cataloguées d'environnementales, ont des activités dans ce domaine. Par exemples : beaucoup d'associations d'insertion vont avoir des chantiers de restauration de berges ou de balisage de sentiers de randonnée ; « Action contre la faim » mène de nombreuses actions de gestion de l'eau car l'urgence commence par l'eau.

Dans la pratique, elles agissent à des échelons différents selon les « segments sur lesquels elles se positionnent », spécifiques dans la manière d'aborder la problématique environnementale.

Selon le type d'associations, certains aspects apparaissent comme étant plus « évidents » ou possibles à mettre en œuvre (sensibilité du Projet associatif, revendication, politique, scientifique ...).

Il semble donc difficile de dresser une classification des associations environnementales, mais on peut essayer de mieux les cerner en identifiant leur type d'activités.

b. Trois grands enjeux dans les activités et les missions des associations :

Les associations environnementales remplissent un nombre important de missions. Il n'est pas possible d'en faire une liste exhaustive, mais de manière globale on peut déjà situer trois champs d'actions dominants :

- Comprendre
- Agir sur l'environnement
- Agir sur les parties prenantes

Le schéma ci-dessous permet d'avoir une vision d'ensemble des activités du secteur associatif. (Schéma inspiré du travail de l'association LE RAMEAU.)

ENJEUX	ACTIONS	TYPES D'ACTIVITÉS
COMPRENDRE	ANALYSER	- Les « activités naturalistes » - Les « activités gestionnaires »
AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT	REALISER DES ACTIONS CONCRETES	- Les « activités de défense et de protection de l'environnement local » - Les « activités gestionnaires »
AGIR SUR LES PARTIES PRENANTES Grand public, État (politique / justice), Collectivités locales, Instances internationales, Entreprises...	SENSIBILISER EDUQUER	- Les « activités de sensibilisation » et d'éducation - Les « activités de plaidoyer »
	ACCOMPAGNER	- Les « activités naturalistes » - Les « activités gestionnaires »
	INFLUENCER	- Les « activités de plaidoyer » - Les « activités de lobbying » - Les « activités de type activiste » - Les activités « d'écologie politique »

Pour faciliter l'approche de ce secteur, nous qualifierons ici leur type d'activités. Mais notons qu'aucune catégorisation de ce genre n'existe officiellement. De plus, les associations ne se cantonnent que rarement à un seul type d'activités.

- Les « activités naturalistes »

Ces activités sont centrées sur l'observation et l'étude d'un groupe d'espèces (telle que les papillons, les orchidées...) ou d'un environnement spécifique.

Ces activités sont généralement pratiquées par des associations avec un projet associatif autour de la **connaissance et la protection** de la faune et de la flore. (En France, cela représente un quart des associations.)

Certaines associations assurent ainsi **une mission de veille scientifique et d'expertise**.

Exemples : Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)...

Généralement cette mission de veille est complétée par d'autres types d'activités.

Par exemple la réalisation de matériel pédagogique, de revues spécialisées, des expositions...

Dans le cas contraire, il s'agit alors de petites associations très spécialisées.

- Les « activités gestionnaires »

Ces activités sont réalisées dans le cadre d'un projet associatif autour de la **gestion et la protection** des milieux naturels.

Un quart des associations françaises se donne pour mission la gestion et la protection de l'environnement (parcs ou réserves naturelles ou des espèces protégées).

Grâce à cela, ces associations sont souvent reconnues comme des **interlocutrices crédibles des pouvoirs publics** ou des collectivités locales car elles ont développé des compétences précises.

Exemples :

-la LPO (*Annexe 3*)

-La Société Nationale la Protection de la Nature (*Annexe 3*)

A noter : même si les activités de « gestion de la nature » sont dominantes dans le Projet associatif, elles sont souvent complétées par d'autres activités de type « naturalistes » (veille scientifique) ou de « sensibilisation » (ex : organisation de journées de découverte).

- Les « activités de plaidoyer »

Les activités de « plaidoyer⁵ » sont réalisées par des associations souvent bien connues du grand public, car elles agissent sur le devant de la scène. Dans le secteur associatif, le **plaidoyer** est la défense d'une opinion, d'une cause ou d'un groupe. Il est **le reflet du projet associatif**. Il est complémentaire d'autres activités

⁵ Le Plaidoyer est un discours, un écrit ou un exposé en faveur de quelqu'un, d'une idée ou d'une cause. (*Plus de détails en annexe 6*)

associatives car il a pour but d'agir en amont, sur les causes, et non seulement en aval, sur les conséquences.

Les moyens qu'utilisent les associations pour faire des « campagnes de plaidoyer » sont principalement la rédaction de rapports et enquêtes, des campagnes de sensibilisation (documents grand public, diffusion d'informations auprès des médias, pétitions, colloques, séminaires, manifestations...), des plaidoyers écrits et des actions en justice.

Dans le secteur environnemental, les plaidoyers concernent souvent la protection d'entités ne pouvant se défendre elles-mêmes, comme les espèces en voie d'extinction (ex : thon rouge) ou l'environnement dans son sens le plus large (ex : Réchauffement climatique).

Exemples : Les Amis de la Terre⁵ et La Ligue Roc⁵.

- Les « activités de lobbying »

Les activités de plaidoyer peuvent parfois toucher au « lobbying⁶ ». Les associations peuvent ainsi représenter de véritables **forces de pression**. Elles s'attachent principalement à faire respecter les lois en vigueur ou à en faire voter de nouvelles pour mieux préserver l'environnement.

Soulignons qu'en France, le terme « lobbying » a une connotation péjorative, les lobbies étant perçus comme défendant des intérêts particuliers au dépens de l'intérêt général. Pourtant le lobbying ne s'opère pas nécessairement *contre* l'intérêt général. Le but premier du lobbying est de représenter et **défendre les intérêts** particuliers d'un groupe. C'est la nature du groupe ou de la cause défendue qui va changer la nature du lobbying. Ainsi le mot « lobbying » n'est pas toujours utilisé ou assumé ouvertement pour parler des activités des associations.

- Les « activités de type activiste »

Ces activités sont pratiquées par des associations militantes **reconnues pour leurs interventions militantes** « partisans de l'action directe et musclée ».

(Exemple : Green Peace)

Ces associations agissent (voire « luttent ») souvent de manière active, interviennent à chaud, ou de manière préventive sur de multiples préoccupations environnementales.

Elles agissent par exemples contre le nucléaire, la vivisection des animaux, la chasse, les plantations d'OGM, l'abattage des forêts, la pêche d'espèces en voie de disparition...

Notons que les actions de type « activiste » sont souvent le prolongement sur le terrain d'actions de « plaidoyer » voire de « lobbying ».

Par exemple Greenpeace est connue pour ces actions de terrain mais pratique aussi, en parallèle voire en amont, tout un travail de lobbying, en interpellant par exemple les décideurs (les politiques ou les législateurs). Il est souvent mené par un « campagneur ».

⁶ Un Lobby est un mot anglais qui signifie en français « groupe de pression » ou « groupe d'intérêts ».
(Plus de détails en annexe 6)

- Les activités « d'écologie politique »

Comme leur dénomination le rappelle, elles sont pratiquées par des associations plus d'ordre politique. (« les verts »)

« Il s'agit de diverses sensibilités qui ont décidé d'investir la scène politique pour faire passer leurs idées et influencer sur les décisions. Certaines ont une audience locale ou régionale et fluctuent au gré des élections, d'autres sont constituées en réseau national et font désormais partie du paysage politique. » Au niveau européen, les dernières élections nous ont montré qu'elles constituent désormais une réelle force politique.

- Les « activités de défense et de protection de l'environnement local »

Ces activités les plus nombreuses car pratiquées par de très nombreuses petites structures partout en France :

-Les activités de « **défense** » : les associations qui s'orientent sur ce type d'activités se créent bien souvent afin de sauvegarder un patrimoine naturel de proximité (sentiers, marais, massif forestier...).

Elles naissent généralement de la réaction spontanée de quelques citoyens (les riverains) pour préserver l'environnement qui les entoure. Elles apparaissent bien souvent à la suite d'un projet endommageant leur environnement immédiat (l'ouverture d'une carrière, d'une usine d'incinération, le passage d'une autoroute...).

-Les activités de « **protection** » : elles naissent généralement d'une spécificité géographique. En régions, ce type d'actions associatives reflète la diversité des enjeux environnementaux liés à la géographie française.

Par exemple : on peut citer les ADCCFF dans le sud de la France qui se donnent comme mission la protection des massifs forestiers contre les incendies, fréquents dans cette région à cause du climat et du type de végétation.

Les associations qui protègent le littoral ou les cours d'eau tel Surfrider Foundation.⁷
(Plus d'exemples illustratifs en annexe 4)

- Les « activités de sensibilisation » et d'éducation

Ces activités sont alors principalement de l'ordre de la **promotion**, de l'**éducation**, de l'**information** en matière environnementale. Cela représente près de la moitié des associations. Cette fonction est généralement complétée par la définition d'un champ d'intervention spécifique.

Ces activités sont souvent la suite logique d'activités naturalistes (observations et études). En effet, la connaissance et les compétences sur un domaine permet aux associations de jouer un rôle concret et important en matière de sensibilisation, d'éducation, et d'information. Exemples d'activités : réalisation de matériel

⁷ Surfrider Foundation Europe est une association à but non lucratif (loi 1901), ayant « pour but la défense, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion durable de l'océan, du littoral, des vagues et de la population qui en jouit ». <http://www.surfrider.eu/fr>

pédagogique, de revues spécialisées, organisation de journées de découverte, d'expositions... Exemple : la LPO (Annexe 3)

La mise en place d'un développement qualifié de « durable » ne peut se faire que dans un horizon temporel long, c'est-à-dire en prenant en compte les générations futures.

Ainsi la sensibilisation et l'éducation des générations futures aux problèmes environnementaux sont au cœur de cette dynamique et participent à l'inscription de la protection de la nature dans une logique de démocratie participative. De ce fait, sensibiliser et éduquer le public, et particulièrement les jeunes générations, sont devenus une seule et même mission. Cette mission semble être devenue une priorité pour les associations environnementales.

De façon générale, elles font auprès du public un réel travail d'éveil à la conscience écologique qui permet de mettre en pratique une vraie participation « éco citoyenne ».

Pour illustrer cet aspect de la mobilisation associative, trois exemples qui agissent sur des territoires très différents :

- la FRAPNA⁸ qui agit en Rhône-Alpes,
- le Réseau Ecole Nature (national) qui agit spécifiquement dans les établissements scolaires en partenariat avec les enseignants,
- l'association Planète Ere qui est une ONG internationale.

Toutes trois œuvrent à la préservation de l'environnement et particulièrement à la promotion de l'Éducation à l'Environnement dans un processus de Développement Durable (l'ÉEDD). (Pour plus de détails sur ces associations : Annexes 1, 2 et 4)

c. N'oublions pas le reste du secteur associatif

Certaines associations jouent un rôle sur le champ de l'environnement sans avoir des activités pouvant être qualifiées directement « d'environnementales ».

Au moins quatre types d'exemples :

- Les associations de la mouvance « éducation populaire » ont de plus en plus de projets éducatifs sur le champ de l'environnement et le développement durable, en particulier à l'égard des enfants et des jeunes.

- Les associations qui encouragent des activités « d'insertion » ont également souvent des activités environnementales (réfection des berges, entretien des sentiers de randonnée, récupération et recyclage, exploitation agricole bio, débroussaillage contre les risques d'incendie...)

(Exemple du Réseau Envie⁹, du Réseau Cocagne¹⁰).

⁸ Union des fédérations Rhône-Alpes de Protection de la Nature

⁹ Envie est présent sur la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : collecte, réemploi et recyclage et emploi des personnes en difficultés. <http://www.envie.org>

¹⁰ Les Jardins de Cocagne sont des jardins maraîchers biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle. <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>

- Les « activités de développement durable »¹¹

Elles touchent **souvent à d'autres domaines d'actions en même temps** (comme par exemple l'économie solidaire) et ne sont que rarement des associations purement environnementales. Une association sur cinq intervient plutôt dans ce cadre.

Il s'agit alors essentiellement des nouvelles associations qualifiées parfois d'«écologistes», qui voient dans la défense de l'environnement une nouvelle façon de dénoncer les problèmes globaux provoqués par la société industrielle.

En récoltant des produits industriels destinés à être détruits pour les redistribuer à des personnes défavorisées. Ou en finançant, par exemple, des projets de solidarité internationale grâce à des fonds dégagés par du recyclage (papier, bouchon en plastique...)

Cela rend plus difficile leur classification. Grâce à la notion de développement durable, de nombreuses associations sont dans ce cas. Leur objet social est il « l'économie solidaire » ou « l'environnement » ?

d. Un cas particulier : les associations « de consommateurs »

Ce sont des consommateurs ou des citoyens qui se rassemblent pour défendre des droits ou des points de vue liés à l'environnement.

Comme les associations qui militent pour une législation autour des OGM dans les produits d'alimentation ou des associations autour de l'agriculture et l'alimentation Bio. On pense facilement aux activités liées à des prises de position anti-OGM, anti-Algue Verte, anti-nucléaire...

Mais les associations de consommateurs ou de citoyens peuvent aussi être les porteurs de projet collectif.

Par exemple l'association « Un Plus Bio »¹² qui fait la promotion de l'alimentation Bio en aidant l'ensemble des acteurs liés au monde de la restauration collective (élus municipaux, gestionnaires, cuisiniers, professionnels de l'éducation) à mettre en place les procédures nécessaires à une alimentation Bio dans les cantines.

¹¹ L'idée d'un développement « durable » conjugue équité sociale, efficacité économique et gestion prudente de l'environnement. (*Plus de détails annexe 5*)

¹² <http://www.unplusbio.org/>

e. **Pour conclure**

Nous voyons ainsi que les associations environnementales se donnent de nombreuses missions, c'est une des raisons qui fait la richesse de ce secteur. Pour avoir une vision globale, retenons que toutes leurs activités touchent trois enjeux majeurs :

- Comprendre
- Agir sur l'environnement
- Agir sur les parties prenantes

Pour conclure, notons que toutes ces activités ne pourraient pas être effectuées sans l'aide des bénévoles. Mais soulignons d'autre part le rôle essentiel des adhérents. Sans eux les associations environnementales ne verraient pas le jour et ne pourraient pas continuer à exister car elles ne pourraient pas envisager leurs actions dans la pérennité.

2) L'unité en faveur de la protection environnementale

Malgré cette grande diversité et la multitude des segments d'actions qu'elles choisissent, les associations environnementales s'unissent parfois pour la cause qu'elles défendent. Elles s'organisent ensemble afin de réaliser leurs objectifs communs autour de l'environnement.

a. L'action publique des associations environnementales :

Gestionnaires publiques de l'environnement en tant que bien commun

Ainsi autour de leur vocation de gestionnaire publique de l'environnement les associations se regroupent parfois pour parler d'une seule voix et avoir un poids plus conséquent dans la réalisation des actions publiques.

Cette démarche peut être illustrée par l'action de « l'Alliance Pour la Planète ».
(Pour plus détail : Annexe 6)

A un plus petit échelon, on peut évoquer l'initiative d'unions régionales ou départementales telle qu'Environnement 92.¹³

Les associations environnementales, bien qu'elles agissent sur des domaines très divers ont pour point commun leur action de préservation de l'environnement. Elles ont donc toutes une mission d'utilité générale en matière de gestion de l'environnement.

Un rôle qu'elles ont acquis par leurs expertises, leur savoir-faire et leur connaissance du terrain. Aujourd'hui, elles sont ainsi devenues de véritables pivots dans la gestion de l'environnement en instaurant des rapports privilégiés avec les citoyens et les administrations publiques.

b. L'institutionnalisation de l'environnement

L'institutionnalisation de l'environnement en 1971, avec la création d'un ministère de l'Environnement, marque un tournant dans la gestion de l'environnemental.

Celle-ci passe d'un mode de gestion informelle à un mode formel qui se traduit par un véritable partenariat entre l'Etat et les associations.

(Une coopération qui a entraîné une formalisation des associations, qui se basaient auparavant essentiellement sur le bénévolat, et une répartition des tâches et des responsabilités, indissociable d'une distribution des moyens.)

Ainsi, le ministère de l'Environnement travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec les associations. À noter qu'il a été renommé : Ministère de l'Écologie, de

¹³ Union d'associations agréées pour la protection de l'environnement dans les Hauts de Seine.

l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. (*Pour plus détail : Annexe 5*)

Face à cette institutionnalisation de la gestion de l'environnement, les associations doivent chercher un équilibre entre le désir de continuer à être indépendantes et le désir de collaborer à la mise en place des politiques publiques.

Désormais par l'intermédiaire de leur nomination en commission, de leur participation et investissement dans les comités et groupes de travail elles se voient concéder un droit à la participation à l'action publique et entretiennent des relations partenariales avec les pouvoirs publics.

Cette reconnaissance institutionnelle marque la valeur et la qualité de leur action en termes d'utilité publique, elle renforce aussi leur légitimité et leur crédibilité (notamment par le poids juridique de leur agrément).

Ainsi les associations travaillent également en **partenariat avec l'Etat**, et l'on peut ici penser à l'initiative de l'Agenda 21 et du Comité 21 (voir définitions en annexe 5).

Mais elles travaillent aussi avec d'autres partenaires importants tels que les **Fondations**. (Exemples de la Fondation Nature et Découvertes ou de la Fondation Véolia).

c. L'utilité sociale et la mise en place du développement durable¹⁴

Les associations environnementales sont donc devenues une force propositionnelle non négligeable dans la mise en place de politiques publiques comme le souligne le concept de développement durable.

La mise en place du **concept de développement durable** est un tournant dans cette gestion de l'environnement. Cette notion a certainement permis une plus ample inscription de la fragilité environnementale dans la Société. Répondant à une demande sociale, en investissant le débat public et en proposant des actions concrètes, les associations ont petit à petit amoindri le décalage qui pouvait exister entre la fragilité perçue de l'environnement, et les pratiques, comportements individuels ou publics qui ne suivaient pas forcément ces convictions.

Aujourd'hui les associations jouent aussi un rôle essentiel dans la sensibilisation à l'écologie notamment en termes de prévention, d'information et d'éducation.

Elles participent ainsi à la gestion durable des espaces, et la promotion d'un civisme écologique

En portant les valeurs du développement durable, l'utilité sociale et l'action publique des associations environnementales se sont accrues.

¹⁴ L'idée d'un développement « durable » conjugue équité sociale, efficacité économique et gestion prudente de l'environnement. (*Plus de détails annexe 5*)

d. La coordination internationale

La question du bien public environnemental se pose aussi sous l'angle de la **coordination internationale**.

A ce niveau, les ONG et notamment celles environnementales ont un statut particulier auprès du Conseil Economique, Social et Environnemental : c'est un statut consultatif, voire participatif, qui leur donne une capacité notable d'influencer les négociateurs et mobiliser l'opinion publique. Elles ont alors un rôle de conseiller ou d'alerte auprès des Etats sur les grandes problématiques liées à l'environnement.

Les négociations concernant la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement ont la particularité d'avoir fait émerger des « bouleversements dans les négociations notamment l'élargissement des consultations interétatiques à de nouveaux acteurs, en particulier auprès de la société civile en permettant de voir éclore une réelle « éco citoyenneté » (cf. le Sommet d'Amsterdam en 1997).

De plus, les associations constituent aujourd'hui aussi un poids économique et financier important dans les politiques de développement.

Dans cette perspective internationale on peut citer ici le rôle de l'Union Mondiale pour la Nature. (*Annexes 5 et 6*)

3) Caractéristiques des associations de ce secteur

a) Les principales caractéristiques des associations environnementales

En France, de manière générale et théorique, on peut dire :

- une association sur deux a une assise régionale ou départementale,
- un peu plus d'une sur quatre une assise nationale,
- une sur dix une assise internationale ou au contraire très locale.

- plus d'une association sur deux adhèrent à une fédération.

Ces associations se trouvent en général hors de l'Île de France. Assez anciennes, elles agissent au niveau départemental ou régional et fonctionnent en réseau.

On notera que lorsqu'elles ont une assise régionale, en règle générale, elles ont la particularité de répondre à une problématique à visée géographique. Ainsi leur zone d'activités a un rapport avec le type d'activités qu'elles vont exercer.

Par exemple, les associations situées à la Rochelle vont principalement répondre à une problématique locale maritime.

b) Les adhérents

Il semble que le nombre moyen d'adhérents soit autour de 150. Seul un quart des associations compte plus de 500 adhérents et plus du quart en compte moins de 50.

Les associations de petite ou de très petite taille sont largement majoritaires, mais les grandes associations ont un tel poids, en nombre d'adhérents, qu'elles constituent de véritables lobbyings qui peuvent servir de relais à des associations plus locales. Elles leur apportent leur soutien dans leurs actions.

Ainsi les très grandes associations recensent de 50 000 à 90 000 adhérents et sont surtout des associations nationales.

III. Le bénévolat, une place spécifique dans chaque association

1) La situation globale

Le secteur des associations environnementales est globalement un secteur en émergence, même si certaines de ses associations sont très anciennes.

Du coup on retrouve des phénomènes que d'autres secteurs ont connus quand ils se sont structurés.

Exemple du secteur de l'Education Populaire dans les années 1950/1970 qui a démarré essentiellement à partir de militants très impliqués, puis a progressivement fait appel à des bénévoles réguliers, voire occasionnels... d'où des débats récurrents sur la définition et la place respective de ces 3 catégories de bénévoles. (A ce sujet, voir les travaux de Jacques Ion¹⁵ ou de Jean Bastide¹⁶)

Il est délicat d'avoir une approche qualitative et quantitative du bénévolat au sein des associations environnementales.

Cela à cause de la diversité du secteur et du fait que pour l'instant l'environnement semble avoir une place à part dans le monde associatif français (notamment par une moindre coopération avec le reste des associations).

S'il est possible de déterminer de manière générale les activités que peut remplir un bénévole, on ne peut pas en faire une liste exhaustive sans faire une analyse au cas par cas de la ressource bénévole au sein des associations.

¹⁵ Sociologue, directeur de recherches au CNRS.

¹⁶ Président de France Bénévolat

2) Les tendances des besoins en bénévoles par type d'activités des associations

Texte disponible dans l'étude complète.

3) L'enquête de l'association Recherches et Solidarités

Texte disponible dans l'étude complète.

4) Les autres initiatives et possibilités d'engagement

Il est aussi possible de s'investir en tant qu'**éco volontaire**. Il s'agit de partir pour une mission liée à la défense de l'environnement en France ou à l'étranger.

Selon les cas et les organismes, les volontaires sont soit entièrement pris en charge par l'association soit doivent participer financièrement à la mission qu'ils vont entreprendre. **Du coup, le terme « volontaire » est un peu flou et mériterait d'être approfondi : s'agit-il de volontaires au sens juridique du terme ou de missions bénévoles impliquant un engagement de longue durée ?**

Il semblerait qu' « un engagement minimum dans le temps soit alors demandé aux volontaires pour rentabiliser leur présence et la petite formation reçue en début de stage. Compte tenu du nombre de demandes, les candidatures sont soumises à une sélection et, dans certains cas, des compétences en rapport avec la mission sont demandées. Les conditions de séjour sont assez spartiates et les bénévoles doivent assurer eux-mêmes les différentes tâches ménagères liées à leurs séjour ».

Lors de ces séjours d'éco volontariat différentes activités sont proposées et sont possibles comme par exemple être éco guide, surveillant de rapaces, secouriste animalier...

Dans certains cas des compétences précises sont indispensables, dans d'autres, la bonne volonté ou la passion suffisent.

Des associations comme « A Pas de Loup » et « La Ligue de Protection des Oiseaux » proposent de nombreuses missions d'éco-volontariat en France.

(Plus de détails Annexe 6)

Il est également possible de s'investir dans les « **chantiers nature jeunes** ».

Il en existe plusieurs dizaines en France, mais il semble qu'ils soient plutôt réservés aux jeunes de 18 à 25 ans.

Lors de ces missions, les activités sont diverses, il peut s'agir d'aménager des sentiers de découverte, de dresser des clôtures autour de dunes protégées, de débroussailler des pelouses calcaires, d'intervenir dans un parc naturel. Les chantiers nature regroupent plusieurs volontaires, 5 à 10 personnes qui sont encadrés par un responsable du lieu d'accueil.

Le programme fixé au préalable prévoit des journées de travail (environ 5 jours par semaines) mais comporte aussi des moments de loisirs, de découverte de la région, et de ses richesses naturalistes.

Enfin la vie y est communautaire et les tâches (préparation des repas, ménage) sont prises en charge à tour de rôle par les volontaires.

D'autres moyens de **partir à l'étranger pour les salariés** sont possibles, notamment par le biais de **Planète Urgence**¹⁷, qui fonctionne sur le concept de « **congés solidaires** » où généralement le bénévole assure sa mission sur son temps de congés, mais ses frais sont pris en charge par son entreprise employeuse.

On est donc là sur des formes **de mécénat de compétences**.

¹⁷ <http://www.planete-urgence.org>

En conclusion

Bien qu'il soit très difficile de savoir comment va évoluer le secteur environnemental dans les années à venir, nous pouvons émettre des hypothèses :

1) Les évolutions du secteur sont très liées à l'écho que trouve la préoccupation environnementale dans la Société. On note que « *le changement climatique* », « *l'alimentation Bio* », « *le développement durable* » sont des thèmes de plus en plus traités par les médias. Ces notions se vulgarisent et n'intéressent plus seulement un public « d'écolos » convaincus. Ces préoccupations sont notamment très présentes chez les jeunes qui sont, nous le savons bien, les bénévoles de demain.

2) On a vu que les associations constituent une force considérable et essentielle dans la gestion de l'environnement. On peut penser qu'elles auront à l'avenir à coopérer davantage pour que ce rôle qu'elles ont acquis ait un impact encore plus considérable. De plus le concept de développement durable a ouvert les problématiques environnementales à d'autres champs : économique, social, politique, et par conséquent à d'autres acteurs. Les associations environnementales auront donc à intégrer de plus en plus ces autres dimensions à leurs champs d'actions et à s'associer plus amplement à de nouveaux partenaires.

On note qu'à l'occasion du sommet de Copenhague¹⁸ (2009), un regroupement de cette sorte a eu lieu. Onze ONG¹⁹ environnementales, humanitaires et urgentistes se sont regroupées et ont appelé le grand public à rejoindre massivement leur appel, baptisé « *Copenhague : l'ultimatum climatique* ». L'avenir nous dira si cet élan coopératif se poursuivra.

Dans tous les cas, cet exemple nous montre que l'environnement par le biais du développement durable touche de plus en plus le reste du monde associatif.

¹⁸ Conférence sur le climat (*Pour plus détail : Annexe 6*)

¹⁹ Acteurs reconnus de la protection de l'environnement, des droits humains et de la solidarité internationale : WWF, Greenpeace, Action contre la faim, Care, Fondation Nicolas Hulot, Fidh, Les Amis de la Terre, Médecins du Monde, Oxfam, Réseau Action Climat, Secours Catholique.

Annexes

1) Principales associations nationales

2) Principales organisations et fondations

a) Les internationales

b) Les françaises

3) Fiches sur les associations et ONG les plus connues

(Résumé par rapport au document initial)

4) Exemples illustratifs de petites associations (régionales) et de leurs missions de bénévolat

Texte disponible dans l'étude complète.

5) Lexique : notions utiles

6) Pour aller plus loin : « Plus de détails » :

- Les sommets et les conférences : « Grenelle », « Protocole de Kyoto », « Copenhague »...
- Les notions de « plaidoyer » et le « lobbying »
- Eco-volontariat
- Biodiversité (2010 année de la Biodiversité)
- Le commerce équitable
- L'alliance pour la planète
- Le ministère de l'écologie
- L'Union Mondiale pour la Nature
- Le réseau Ecole et Nature

7) Ouvrages ou sites utiles

Texte disponible dans l'étude complète.

1. Les principales associations nationales **(À vocation générale ou thématique)**

-Agir pour l'environnement

<http://www.agirpourenvironnement.org/>

- Association de mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement
- collecte de signatures en faveur de la protection de l'environnement.
- travaille en coopération avec Greenpeace, WWF, les Amis de la Terre...
- lutte contre les OGM, l'effet de serre/promotion de recyclage des déchets

-Amis de la Terre *(Pour plus de détails : Annexe 3)*

<http://www.amisdelaterre.org/>

- concentrent leurs actions sur les questions d'environnement au quotidien en cherchant à renforcer la solidarité nord /sud
- participer à tous débats liés à l'environnement
- diffuser une information objective sur ces sujets
- conduire des actions concrètes sur le terrain avec d'autres associations, entreprises, collectivités locales

-Ancer : Association nationale pour une chasse écologiquement responsable

<http://assoc.pagespro-orange.fr/ancer/>

- regroupe les chasseurs modernes jugeant l'évolution de la chasse trop lente
- participe aux actions de sauvegarde et de gestion des habitats avec les autres usagers de la nature.

-Anper-Tos

Association nationale pour la protection des eaux et des rivières –Truite, ombre, saumon

<http://www.anpertos.org/>

- préoccupation première la dégradation des rivières, de la protection de l'eau
- sauver les poissons et leur espace de vie, ainsi que les rivières de toutes les agressions qu'elles subissent et par la même protéger la ressource en eau vitale pour le pays.
- des groupes de travail apportent des points de vue sur des sujets précis et sensibilisent l'opinion publique par la réalisation de films, d'expositions, de débats, de colloques et de campagnes nationales.

-Aspas : Association pour la protection des animaux sauvages

<http://www.aspas-nature.org/>

- défendre les animaux sauvages
- faire respecter les droits des usagers de la nature
- préservier notre patrimoine naturel
- mène des campagnes d'information pour sensibiliser le public et interpeller les élus
- conduit des actions pédagogiques ou d'explications auprès de groupes spécifiques (scolaire, élus ...) et du grand public.
- édite des guides et des brochures pour mieux connaître les animaux sauvages.

-CRIIRAD : Comité de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité

<http://www.criirad.org/>

- contrôler la pollution radioactive sur le territoire français
- informer la population
- obtenir la mise en place de toutes les mesures de protection sanitaires jugées nécessaires.

-Espaces naturels de France

<http://www.enf-conservatoires.org>

- coordonner et promouvoir leurs actions partout en France (grand publics, élus, administrations, collectivités, médias)
- organisations d'opérations pour la protection des zones humides et des batraciens.

-FFRP : Fédération française de randonnée pédestre

<http://www.ffrandonnee.fr/>

- mission aussi de protection de la nature
- sauvegarde de la nature et des sentiers, entretien des parcours

-FNE : France Nature Environnement *(Pour plus de détails : Annexe 3)*

<http://www.fne.asso.fr/>

- regroupement de près de 3000 associations locales
- œuvre au service de la protection de la nature et de l'environnement dans une perspective de développement durable
- interlocuteur incontournable des pouvoirs publics nationaux dans plus de 170 conseils et institutions nationaux de protection de la nature
- n'a pas d'adhérents individuels mais son fonctionnement repose sur 150 bénévoles.

NB : nom au moment de sa création :

Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN)

-FRAPNA : l'Union des fédérations Rhône-Alpes de Protection de la Nature

<http://www.frapna.org>

- Membre de France Nature Environnement

- la FRAPNA est un regroupement d'associations et de fédérations qui ont pour but la protection de la nature, de l'environnement et plus largement du cadre de vie.
- La FRAPNA s'inscrit véritablement dans le cadre d'un développement durable en se préoccupant à la fois de la sauvegarde, de la gestion des ressources naturelles dans différents écosystèmes, mais aussi en assurant une « hygiène sociale » et en soutenant la promotion d'une conscience écologique.

-GREENPEACE France : *(Pour plus de détails : Annexe 3)*

<http://www.greenpeace.org/france/>

- activités : lobbying et recherche.
- s'occupe des problèmes écologiques les plus critiques à l'échelle planétaire (protection des océans et des forêts, promotion des énergies renouvelables, désarmement nucléaire et contaminations radioactives, élimination des substances toxiques et prévention des organismes génétiquement modifiés.)

-La Garance Voyageuse

<http://garance.voyageuse.free.fr/>

- rédaction et publication de La Garance Voyageuse, revue du monde végétal
- actions de lobbying (ex : signature de pétitions)

-LPO : Ligue de protection des oiseaux (Pour plus de détails : Annexe 3)

<http://www.lpo.fr/>

- protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent (la flore et la faune)
- conservation d'espaces naturels classés
- accueil des oiseaux dans les centres de soins

Rôle du bénévole : missions d'études et d'expertise ainsi que d'actions concrètes de conservation de la nature et d'éducation à l'environnement.

-OPIE : Office pour les insectes et leur environnement (Anciennement l' Office pour l'information éco-entomologique)

<http://www.insectes.org/>

- inventaire de l'entomo-faune
- favoriser les relations entre les personnes intéressées par les insectes et favoriser leurs connaissances.
- organisation de formations professionnelles, de stages d'initiation, d'exposition dans des musées de renommées internationale et d'expositions itinérantes.

Rôle du bénévole : aider au fonctionnement de l'association ou créer des élevages d'insectes.

-Roc : Rassemblement des opposants à la chasse (ou la Ligue ROC)

<http://www.roc.asso.fr/>

- lutter contre la chasse et préserver les espèces vouées à mourir sous les coups de fusil.
- mène des campagnes changer les mentalités ou infléchir la législation.
- propose aux propriétaires de parcelles de les transformer en refuge sur lesquels le propriétaire s'engage à ne pas chasser et à ne pas laisser chasser.

-Réseau École et Nature (REN) (Pour plus de détails : Annexe 6)

<http://reseauecoleetnature.org/>

- une association française mettant en relation un grand nombre d'acteurs de l'EEDD²⁰ afin de mieux travailler ensemble dans le sens d'un développement durable.

-Réseau sortir du nucléaire

<http://www.sortirdunucleaire.org/>

- obtenir l'abandon du nucléaire en France par une autre politique énergétique (par la maîtrise de l'énergie et le développement d'autres moyens de production électrique.
- soutenir les actions et les luttes antinucléaires (locales, nationales ; pétitions, campagnes d'informations)

²⁰ L'éducation à l'environnement pour un développement durable.

- anime un centre de ressources sur le nucléaire et ses alternatives (renseignement, documents, contacts de spécialistes et d'intervenants)
- travail d'information pour faire connaître les dangers du nucléaire et les solutions pour en sortir.

-Robin des bois

<http://www.robindesbois.org/>

- vocation généraliste : protéger l'homme et l'environnement
- prendre en considération les conditions de travail et de vie sur des lieux divers (cargos, friches industrielles polluées) aider des personnes isolées ou regroupées confrontées à des pollutions de toutes sortes
- niveau local : évaluer et stopper les dégradations
- niveau international : intervention dans le domaine de la sécurité maritime, de la pêche, de l'énergie, de la protection des mammifères marins et des forêts primaires

-SFDE : Société française pour le droit à l'environnement

<http://www.sfepm.org/>

- regrouper la communauté des juristes de l'environnement dans une association à caractère scientifique.
- organise des réunions, des journées d'études sur le droit des pollutions ou de la protection de la nature
- participe à des actions de formation continue
- contribue à la recherche et à l'information sur le droit de l'environnement. (La revue juridique de l'environnement).

-SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères

<http://www.sfepm.org/>

- mieux connaître les mammifères, les protéger et sensibiliser le public à leur diversité et à leur rôle.
- s'organise autour de groupes thématiques spécialisés dans l'étude d'une espèce (chauves-souris, la loutre ...)
- réalise une encyclopédie des mammifères et organise un colloque sur les chauves-souris tous les deux ans.
- La SFEPM est un réseau de bénévoles agissant en partenariat avec d'autres associations, des administrations ou des organismes scientifiques pour connaître, protéger les Mammifères et sensibiliser le public à leur diversité et à leur rôle.

-SNPN : Société nationale de protection de la nature *(Pour plus détail : Annexe 3)*

<http://www.sn timer.com/>

- maintien de la diversité génétique de la faune et de la flore
- protection de toutes les espèces qui constituent le règne animal et végétal
- protection et gestion d'espaces naturels et d'espèces.
- participe aux débats scientifiques dans lesquels elle a un rôle d'expert et d'indicateur auprès des pouvoirs publics ou privés.
- actions éducatives en direction du public afin de sensibiliser et de le faire participer à ses missions (ateliers d'études botaniques, sorties nature, chantiers d'entretien ou d'aménagement sur les réserves.

NB : A l'origine la SNPN était l'une des créatrices de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) devenue en 1992 France Nature Environnement. (FNE)

-WWF France_ : *(Pour plus détail : Annexe 3)*

<http://www.wwf.fr/>

-Son action porte sur six missions prioritaires :

Les forêts, l'eau douce, les océans et les côtes, les espèces menacées, les changements climatiques et la région d'outre –mer.

Rôle des bénévoles : éducation à l'environnement, manifestations ; tenue de stands, tâches administratives au siège, soutien aux associations locales partenaires
+ des missions spécifiques (ex : accueil du public dans le massif des Maures)

2. Les principales organisations ou fondations

a) Les principales organisations internationales

-WWF : (Pour plus détail : Annexe 3)

- Le plus grand organisme engagé dans la protection de l'environnement
- stopper le processus de dégradation de la planète, préserver la biodiversité biologique et des ressources naturelles.
- 1 000 projets de protection de l'environnement.

-Greenpeace : (Pour plus détail : Annexe 3)

- Regroupe 40 pays dans le monde
- Actions pacifiques très médiatisées
- Lutte contre la pollution et pour la préservation de la nature

-Union Mondiale pour la Nature : (Pour plus détail : Annexe 6)

- Milite pour la protection de la nature et pour la biodiversité
- Conseille le comité du patrimoine mondial
- Evalue l'état de conservation des sites naturels

-S.O.S Environnement

- Protection de l'environnement dans les pays en voie de développement
- Mobilisation et participation des populations concernées pour un développement durable dans le respect de la nature.

-Planet' Ere

- est une ONG internationale francophone dédiée à la promotion de l'éducation relative à l'environnement vers le développement durable.
- une structure née du besoin d'échanges des acteurs de l'EE dans les différents pays de l'espace francophone.
- se place sur la scène internationale en assistant aux grands sommets internationaux où elle y développe et fait reconnaître son activité, et participe à l'élaboration de politiques en matière d'éducation environnementale.
- mobilise les acteurs, membres, partenaires, réseaux francophone...
- centre de mutualisation et de développement des bonnes pratiques et de la sensibilisation environnementale.
- Plate-forme d'échanges d'idées et d'expériences, de concertation et de discussion entre les acteurs de l'EEDD²¹ francophone
- favorise le développement de projets et de pratiques innovantes
- sensibilise les gouvernements, les organismes internationaux, les médias et autres publics.

²¹ L'éducation à l'environnement pour un développement durable.

b) Les françaises

-CNAR-Environnement

Le CNAR Environnement (CNARE) a pour objet d'appuyer les opérateurs du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), dans leur mission d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) « environnement ». Il comprend cinq fédérations et réseaux associatifs environnement, à l'échelle nationale.

-CLER

Le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) est une association agréée de protection de l'environnement. Son objet est la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. C'est un réseau de 170 professionnels de l'énergie : Associations, entreprises, collectivités locales, organismes de formation.

-Equipe Cousteau

Elle ne travaille pas avec des bénévoles, elle a une action océanographique. De manière générale elle œuvre à la protection de la nature (sensibilisation, gestion des ressources).

-France Nature Environnement : (Pour plus détail : Annexe 3)

Fédération française des associations de protection de la nature, elle intervient dans tous les domaines environnementaux. Elle fait des propositions d'amendements sur les projets de lois et de règlements pour que le droit français évolue vers une plus grande protection de l'environnement..

Elle organise aussi des débats pour le grand public et de journées d'animation et d'éducation pour l'environnement et gère 150 000 hectares d'espaces naturels.

-Fondation de France

Elle encourage le mécénat au service des projets qui répondent aux besoins de l'évolution de la Société : solidarité, santé et recherche médicale, culture, éducation, environnement.

-Fondation EDF Diversiterre

Elle soutient des actions d'intérêt général en faveur du lien social et de la préservation de la planète.

-Fondation Ensemble

Elle cherche à améliorer les conditions de vie des populations défavorisées en préservant ou restaurant l'environnement.

-Fondation Parcs et Jardins de France

Ses principales missions sont la protection des espèces végétales menacées, sauvegarder les sites naturels, la préservation des parcs et remettre en l'état les parcs et les jardins et la diffusion de l'information pour le public afin de former les générations futures.(Actions scientifiques et éducatives)

-Fondation Véolia environnement

Fondation d'entreprise, elle aide à mettre en place les actions concourant au développement durable avec comme priorité la solidarité, l'emploi, la préservation du cadre de vie .

-Fondation Nature et Découvertes

Elle considère qu'en tant qu'entreprise citoyenne elle doit contribuer par ses actions et avec ses ressources à la protection et à la connaissance de la nature (10%) du bénéfice. Elle agit « pour la protection et la connaissance de la nature sauvage ».

-Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Fondation reconnue d'utilité publique elle a pour mission l'éducation à l'environnement et l'information citoyenne.

-Fondation Yves Rocher

Elle met en place différentes actions en faveur de l'environnement.

-Réseau École et Nature (REN) : (Pour plus de détails : Annexe 6)

Le Réseau Ecole et Nature (REN) est une association française mettant en relation un grand nombre d'acteurs de l'EEDD²² afin de mieux travailler ensemble dans le sens d'un développement durable.

-UNCPIE : Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

Les 80 associations labellisées « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » (CPIE) agissent en faveur du développement durable dans les domaines de la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement et l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

²² L'éducation à l'environnement pour un développement durable

3. Fiches sur les associations et ONG les plus connues

(Résumé par rapport au document initial)

World Wide Fund for Nature (WWF)



I - Définition générale de l'association

1) Objet social

WWF, fondée en 1961, est une des premières organisations indépendante mondiale de protection de la nature. Présente au niveau international et national, elle a acquis une notoriété en termes de lobbying et d'expertise scientifique. Elle est considérée comme une voie essentielle de la protection environnementale. Un réseau qui agit dans une centaine de pays, de 4,7 millions de membres à travers le monde et de 12000 programmes de protection de l'environnement.

Elle a pour objectif de trouver, dans la concertation avec les acteurs concernés, des actions concrètes et durables afin de stopper la dégradation de l'environnement dans le monde et de construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature. Il s'agit de préserver la diversité biologique du globe, garantir une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, encourager des mesures destinées à réduire la pollution et la surconsommation.

Ces programmes d'action se déclinent principalement autour de la protection des animaux sauvages, la gestion durable des ressources forestières, marines et d'eau douce, la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction de l'empreinte écologique exercée par l'homme sur la planète.

2) Structure : WWF France

-Un Conseil d'administration de l'association des Amis du WWF-France.(22 membres)

-Un Conseil scientifique (17 membres)

-Un Conseil d'administration de la Fondation WWF-France

WWF France en chiffres

-35 ans d'actions et de militantisme

-150 000 membres en 2008 = 15 000 de + que l'année précédente (10 %)

-12 000 bénévoles

-83 salariés au 1er juin 2008

-8 relais régionaux de bénévolat en France métropolitaine

-2 bureaux régionaux en France métropolitaine (Lyon et Marseille)

-2 bureaux en France d'outre-mer (Guyane et Nouvelle-Calédonie)

-39 partenariats avec des entreprises

Les Amis de la Terre



Les Amis
de la Terre

I - Définition générale de l'association

1) Objet social

L'association les Amis de la Terre a été créée en 1970. Elle est indépendante et figure parmi celles les plus établies dans le domaine de l'écologie en France.

La fédération internationale des Amis de la Terre constitue un des plus grands réseaux écologistes mondiaux. Présent dans 72 pays, il compte plus d'un million et demi de membres et plus de 5000 groupes locaux. Elle regroupe ainsi les organisations nationales présentes dans toutes les régions du monde.

Elle a pour principal objectif la promotion de sociétés basées sur le concept du développement durable qui soient écologiquement viables et socialement équitables de manière à ce que les ressources soient équitablement partagées et respectées pour tous et sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Ces programmes d'action se déclinent principalement autour de grandes campagnes pour peser politiquement et économiquement et d'actions auprès de la société civile en termes d'expertise et de sensibilisation (documents grand public, diffusion d'informations auprès des medias, pétitions, colloques, séminaires, manifestations...).

2) Structure

L'association est constituée d'un Conseil fédéral (11 et 14 membres élus), de groupes locaux (au nombre de 29) et d'un secrétariat fédéral assuré par la participation d'une équipe de salariés, volontaires, bénévoles et stagiaires.

Les Amis de la Terre en chiffres

Les Amis de la terre depuis en 40 ans mènent des actions de plaidoyer auprès des décideurs économiques et politiques.

Constituant le plus grand réseau écologique mondial l'association des Amis de la Terre compte plus d'un million et demi de membres et plus de 5000 groupes locaux et regroupe les organisations nationales présentes dans toutes les régions du monde.

Ainsi l'Europe est composée de 31 groupes nationaux des Amis de la Terre et comprend plus de 3000 groupes locaux.

GreenPeace



I - La structure générale de l'association

1) Objet social

Greenpeace, est une association internationale, indépendante, créée en 1971.

Elle fait peut-être aussi partie de celles les plus connues notamment en matière de lobbying et d'activisme. L'association est présente dans 41 pays et compte près de 3 millions d'adhérents dans le monde.

Elle a pour objectif de dénoncer les atteintes portées à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à sa protection mais aussi de manière plus globale à la promotion de la paix dans le monde.

Pour cela elle mène des campagnes et des actions dans le but de protéger la planète à différents niveaux, elle s'attaque notamment aux problèmes de réchauffement climatique, de préservation des forêts, lutte contre les pollutions marines, les OGM, le nucléaire, les produits toxiques.

Ces missions cherchent à éveiller la prise de conscience des citoyens, des pouvoirs publics etc... afin de prévenir et trouver des solutions face à la dégradation de la planète pour réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

2) Structure

-Greenpeace France est composée d'un comité d'administration (jusqu'à 7 personnes élues) et d'une assemblée statutaire composée de 30 membres. Son rôle est de débattre des grandes orientations de Greenpeace France et de Greenpeace global, d'élire le CA, et de voter le budget.

Greenpeace en chiffres :

International :

28 bureaux / 1200 salariés / 2,9 millions d'adhérents

177 millions d'euros en 2006 / 3 navires de haute mer

France :

- en 2008 c'est une cinquantaine de personnes qui travaillent pour Greenpeace

- un budget de 7,5 millions d'euros

Activité de l'association

Greenpeace est une association que l'on peut qualifier de « pyramidale » ; ainsi c'est Greenpeace International qui donne les stratégies du Groupe, définit les objectifs et celles-ci sont ensuite déclinées au niveau de chaque bureau national. Chacun de ceux-ci adopte ensuite sa propre manière d'aborder la question. Dernièrement, par exemple, au niveau international l'accent a été mis sur le changement climatique et la thématique a été décliné au niveau national de façon différente. En France par exemple, c'est la question du nucléaire qui a été mise en avant et présentée comme n'étant pas une réponse satisfaisante au problème du changement climatique.

L'organisation est aussi présente en tant qu'observatrice dans les négociations internationales comme ce sera le cas à Copenhague en décembre 2009.

La Société Nationale de Protection de la Nature



I - Description générale de l'association

1) Objet social

La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) est une association française, fondée sous le nom de Société Impériale Zoologique d'Acclimatation en 1854 par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Après la chute du Second Empire, elle devient la Société Nationale d'Acclimatation. En 1923, elle co-organise le premier Congrès international de protection de la nature à Paris. Elle prend la dénomination actuelle de Société Nationale de Protection de la Nature en 1960.

La SNPN a pour mission la protection des espèces animales et végétales sauvages et celle des milieux naturels. Elle œuvre pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel à chaque étape du développement.

Les actions que la SNPN effectue pour la sauvegarde de la biodiversité s'inscrivent dans la durée. Il s'agit notamment de la préservation d'habitats, de la participation à des campagnes internationales pour la protection des grands mammifères et des cétacés et d'interventions dans le cadre d'aménagements qui risquent d'être destructeurs.

Dans ce cadre elle a deux actions principales qui sont la sauvegarde des parcs naturels et la rédaction d'une revue. Elle fournit aussi un travail d'expertise qui demande une compétence scientifique et un travail de recensement. Pour cela elle mène des actions éducatives vis-à-vis d'un public toujours plus large afin de le sensibiliser et de le faire participer à cette mission. Elle participe aux débats scientifiques, prend des positions et tente de les faire reconnaître. Elle joue ainsi un rôle d'initiateur et d'expert auprès des pouvoirs publics. Enfin, elle assure et participe à la gestion d'espaces naturels et à la sauvegarde d'espèces reconnues scientifiquement comme étant menacées et considérées en danger potentiel.

2) La SNPN Structure

La SNPN est administrée par un Conseil de 24 membres, élus au scrutin secret par l'assemblée générale. Le renouvellement des membres du Conseil d'administration a lieu par tiers, tous les ans. Les membres sortants sont rééligibles. Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé du président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un trésorier et d'un secrétaire du Conseil. Le Bureau est élu pour 3 ans.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)



France Nature Environnement elle est la plus grande fédération dans le domaine et représente une grande diversité d'associations environnementales.

I - La structure générale de l'association

1) Objet social

Créée en 1968, **France Nature Environnement** est un des grands acteurs de la protection environnementale s'intéressant à l'ensemble des thématiques environnementales. Cette fédération regroupe en son sein 3000 associations qui agissent à tous les niveaux du territoire pour :

- gérer des espaces naturels protégés
- collecter des données afin de faire progresser la connaissance des milieux naturels
- représenter les citoyens auprès de l'administration et des collectivités
- éduquer, former, sensibiliser les citoyens
- saisir les tribunaux lorsque le droit de l'environnement est bafoué

En tant que fédération d'associations, FNE a pour objectif de représenter son mouvement aux plans national et international, d'apporter son expertise sur toutes les thématiques environnementales, de coordonner et soutenir les actions de ses associations membres, de mener des actions en faveur de la nature et de l'environnement, d'améliorer le droit de l'environnement et de le faire respecter, afin que chaque citoyen soit un acteur du développement durable.

FNE siège dans près de 170 instances administratives et conseils d'administration. Elle siège au Conseil d'administration de l'Office national des forêts, de l'ADEME et de la SNCF, elle agit au sein des commissions de suivi d'état de l'eau, d'activités polluantes. En 2007 et 2008, FNE s'est fortement impliquée dans le processus du Grenelle de l'Environnement.

2) Structure : FNE

FNE repose sur 2 piliers : d'une part son organisation générale (instances décisionnelles, statutaires, financières et administratives), d'autre part en pôles et réseaux thématiques qui sont la biodiversité, l'agriculture et forêt, l'industrie et déchets, l'aménagement durable du territoire et l'eau, qui pour chacun d'entre eux regroupent les experts de chaque région.

FNE a pour objectif d'améliorer le droit de l'environnement et de le faire respecter, afin que chaque citoyen soit un acteur du développement durable et également de permettre à chacun de mieux connaître son environnement.

FNE a de nombreux programmes d'actions. Elle siège au Conseil d'administration de l'Office national des forêts, de l'ADEME et de la SNCF, elle agit au sein des commissions de suivi d'état de l'eau, d'activités polluantes. Qu'il s'agisse de préserver des espaces naturels, de sensibiliser les citoyens ou de faire progresser le droit de l'environnement, la fédération soutient l'ensemble des projets développés par les associations qu'elle rassemble. En 2007 et 2008, FNE s'est fortement impliquée dans le processus du Grenelle de l'Environnement.

Le Conseil d'administration compte 24 membres. Le Conseil d'administration élit un bureau composé de 8 personnes (président, 3 vice-présidents, 2 secrétaires nationaux, un trésorier et un trésorier-adjoint).

La Ligue de Protection des Oiseaux



I - Définition générale de l'association

1) Objet social

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), née en 1912, est une association indépendante, apolitique et citoyenne. Considérant le respect de la vie sauvage comme essentiel au développement des sociétés humaines, elle contribue à un développement durable et respectueux des ressources et des richesses naturelles.

La LPO a pour but la protection des oiseaux ainsi que des écosystèmes dont ils dépendent. Elle agit donc pour la sauvegarde de la faune et la flore qui y sont associées et de façon plus globale de la biodiversité.

Ses programmes d'action se déclinent autour de cette mission. Ainsi, par exemple, les fédérations de la LPO cherchent en collaboration avec EDF à trouver des solutions afin de neutraliser les dangers liés aux oiseaux victimes des armements électriques. Des travaux de sécurisation peuvent alors être entrepris par les agents d'EDF. Chaque année, depuis 1998, quelques centaines d'armements sont ainsi neutralisés. Deux systèmes de neutralisation sont mis en œuvre pour supprimer les risques d'électrocution comme l'isolation qui consiste à isoler les fils nus sous tension en disposant une gaine plastifiée positionnée sur le fil central afin d'éviter aux oiseaux se posant au sommet du poteau de s'électrocuter ou bien la dissuasion qui consiste à empêcher l'oiseau de se poser sur le pylône en installant des tiges verticales formant des peignes ou des fourches.

2) Structure de la LPO

La LPO se compose de délégations, groupes, relais et antennes réunis autour d'une association nationale. La LPO compte à ce jour près de 46 000 membres.

4. Exemples illustratifs de petites associations (régionales)

Texte disponible dans l'étude complète.

5. Lexique : notions utiles

Agenda 21

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 a adopté une série d'engagements en faveur du développement durable organisé autour de 21 engagements pour le XXI^{ème} siècle. Ce document a été adopté par 49 pays (Action 21).

Cette approche d'Action 21 a été reprise notamment au niveau de territoire sous la forme d'Agenda 21. À travers un Agenda 21, des acteurs territoriaux s'engagent dans la déclinaison de ces engagements internationaux au niveau de territoires.

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur prêt à entrer dans la démarche. Le groupe de consommateurs et l'agriculteur se mettent d'accord sur les méthodes agronomiques à employer. Ces dernières s'inspirent de la charte de l'agriculture paysanne et du cahier des charges de l'agriculture biologique (les producteurs possèdent souvent le logo AB).

En effet, les participants à l'AMAP recherchent des aliments sains produits dans le respect de l'Homme, de la biodiversité et du rythme de la Nature. Les AMAP participent ainsi à la lutte contre les pollutions et les risques de l'agriculture industrielle, favorise une gestion responsable et partagée des biens communs et minimise les émissions de CO² (réduction des transports).

Parfois un comité de bénévoles est formé parmi les consommateurs partenaires de l'AMAP. Il comprend en général un coordinateur, un trésorier, un responsable de la communication interne, un responsable animation et un coordinateur bénévole. Des bénévoles peuvent aussi participer à la cueillette, vente et/ou livraison de paniers Bio, recrutement de clients...

Annuaire des AMP

<http://www.reseau-amap.org/recherche-amap.php>

Biodiversité (= biologie + diversité)

C'est le mot utilisé pour parler de la "diversité des espèces animales et végétales ainsi que de l'ensemble des richesses biologiques". Ce terme est né seulement en 1988... au moment de la prise de conscience de l'extinction d'espèces au cours des dernières décennies. *(Plus de détails en annexe 6)*

Comité Partenarial (Comité 21)

Regroupe les collectivités, les représentants du monde associatifs, les entreprises, les syndicats, l'Éducation Nationale, les conseils municipaux de la jeunesse, le conseil de quartier.

Commerce équitable = Fairtrade

« Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète.

Les organisations du commerce équitable, soutenues par les consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. » (Plus de détails annexe 6)

Conférence de Copenhague 2009 : Voir annexe 6

Copenhague : l'ultimatum climatique (Appel)

Onze ONG écologistes, humanitaires et urgentistes se sont regroupées : WWF, Greenpeace, Action contre la faim, Care, Fondation Nicolas Hulot, Fidh, Les Amis de la Terre, Médecins du Monde, Oxfam, Réseau Action Climat, Secours Catholique.

Ensemble, elles ont appelé le grand public à rejoindre massivement l'appel lancé le 25 mai 2009 et baptisé Copenhague : l'ultimatum climatique. Cet appel a pris la forme d'un texte signé par les dirigeants des ONG.

Pour lire le texte : <http://ultimatum-climatique.org/appel>

Développement durable

L'idée d'un développement « durable » conjugue équité sociale, efficacité économique et gestion prudente de l'environnement.

L'expression « sustainable development », traduite de l'anglais par « développement durable », apparaît pour la première fois en 1980 dans la Stratégie mondiale de la conservation, une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Puis en 1987, dans le rapport Brundtland (Commission mondiale), cette nouvelle perspective entend « satisfaire nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir aux leurs ».

Écologie

Science ayant pour objet les relations des êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants.

Malgré une confusion extrêmement fréquente dans les médias français, elle ne doit pas être confondue avec l'*écologisme*, qui est un courant de pensée.

Écologisme (ou environnementalisme) :

Position dominée par le souci de protéger la nature et l'homme lui-même contre les pollutions, altérations et destructions diverses issues de l'activité des sociétés

industrielles. L'écologisme a pris à partir de 1980 une réelle importance politique, d'abord en Allemagne, puis en France et dans l'ensemble de l'Union européenne. Dans les années 1990, son influence s'est concrétisée par la participation de partis écologistes dans plusieurs gouvernements européens.

Eco- volontaires : *(Pour plus de détails : Annexe 6)*

Bénévoles oeuvrant à la protection de la nature. L'éco volontariat désigne donc une action bénévole au service de la préservation de l'environnement, de la protection ou valorisation des espèces et des habitats naturels (1er objectif). Le 2ème objectif de l'éco volontariat étant la sensibilisation du volontaire à la protection de la nature, celle-ci se fait grâce au contact avec la terre, par les sens. L'éco volontariat n'atteint pas l'un de ses objectifs si le volontaire reste en intérieur.

Eco- bénévole

A la différence de l'éco volontaire, l'éco bénévole se met au service d'une association de protection de la nature pour l'aider dans son fonctionnement interne, au niveau de l'administratif et de la gestion de dossiers, l'éco volontaire est sur le terrain, dans la nature.

Eco- quartier

Ces quartiers déclinent toutes les thématiques du développement durable à l'échelle de la ville. Leurs objectifs consistent à intégrer, à l'échelle locale, des enjeux planétaires, comme par exemple la lutte contre le dérèglement climatique.

EEDD : L'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Le Grenelle Environnement (appelé **Grenelle de l'environnement**) :

est un ensemble de rencontres politiques **organisées en France en octobre 2007**, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable.

Le terme « Grenelle » renvoie aux accords de Grenelle de mai 68, et désigne par analogie un débat multiparti réunissant des représentants du gouvernement, d'associations professionnelles et d'ONG. <http://www.legrenelle-environnement.fr/>

HQE : Haute Qualité environnementale

Il s'agit d'une démarche volontaire de management de la qualité environnementale des opérations de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment. Elle prend en compte 14 cibles, comme l'éclairage, la qualité de l'air, la gestion de l'eau.

Lobbying

Un **Lobby** est un mot anglais qui signifie en français « **groupe de pression** » ou « **groupe d'intérêts** ».

Un lobby est une structure organisée pour représenter et défendre les intérêts particuliers d'un groupe (acteurs économiques, industriels ou financiers, organisations professionnelles, syndicats, fédérations...). De nombreux observateurs intègrent aussi sous la notion de lobbies les ONG et les associations quand celles-ci s'organisent pour démarcher régulièrement les élus, mais cette extension typiquement anglo-saxonne fait l'objet d'un débat en Europe quand il s'agit d'associations qui défendent des causes d'intérêt général. *(Plus de détails en annexe 6)*

MATE : ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a été créé le 1er juin 2007.

Norme ISO 14001

Norme internationale qui valide l'existence d'un système de management environnemental efficace. Pour conserver sa certification, il faut prouver que l'organisme ou l'entreprise améliore sa performance environnementale.

Notion de « greenwashing »

L'écoblanchiment est un procédé de marketing utilisé dans le but de donner à l'opinion publique une image écologique responsable. Plus d'argent a été investi en publicité *verte* (la couleur verte symbolisant ici l'écologie) que dans de réelles actions en faveur de l'environnement.

Exemples sur le site de « L'alliance pour la planète » : http://www.lalliance.fr/xmedia/atelier_BVP/

Plaidoyer

Discours écrit ou exposé en faveur de quelqu'un, d'une idée ou d'une cause.

Une action de plaidoyer s'exerce dans l'intérêt d'un tiers et non pour son propre intérêt. (Exemple du discours prononcé par l'avocat pour défendre une partie devant le tribunal.)

Dans le secteur associatif, le plaidoyer est la défense d'une opinion, d'une cause, d'une politique ou d'un groupe. Il peut prendre une forme politique ou juridique.

Les activités de plaidoyer visent différents buts selon le projet associatif. Cela peut être l'amélioration des conditions de vie de groupes défavorisés (ex : la population d'un pays en voie de développement), la protection d'entités ne pouvant se défendre elles-mêmes (ex : les espèces en voie d'extinction)... *(Plus de détails en annexe 6)*

6. « Plus de détails » : pour aller plus loin

- Les sommets et les conférences :

« Grenelle », « Protocole de Kyoto », « Copenhague »...

- Les notions de « plaidoyer » et le « lobbying »

- Eco-volontariat

(Texte disponible dans l'étude complète)

- Biodiversité : « 2010 année de la Biodiversité »

(Texte disponible dans l'étude complète)

- Le commerce équitable

- L'alliance pour la planète

(Texte disponible dans l'étude complète)

- Le ministère de l'écologie

(Texte disponible dans l'étude complète)

- L'Union Mondiale pour la Nature

(Texte disponible dans l'étude complète)

- Le réseau Ecole et Nature

(Texte disponible dans l'étude complète)

Les SOMMETS et les CONFÉRENCES : **« Grenelle », « Protocole de Kyoto », « Copenhague »...**

Les sommets de la Terre sont des rencontres ayant lieu tous les dix ans entre dirigeants mondiaux depuis 1972, avec pour but de définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial.

Le premier sommet a eu lieu à **Stockholm** (Suède) en 1972, le deuxième à **Nairobi** (Kenya) en 1982, la troisième à **Rio de Janeiro** (Brésil) en 1992, et le quatrième et dernier en date à **Johannesburg** (Afrique du Sud) en 2002.

Le prochain sommet devrait se dérouler de nouveau à Rio de Janeiro, en 2012.

Le sommet **Stockholm** (1972) a donné naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Le sommet **Rio de Janeiro** (1992) a lancé la **CCNUCC** :
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Les pays signataires se rencontrent annuellement depuis 1995.

Le protocole de Kyoto est un traité international visant à la réduction des gaz à effet de serre, dans le cadre de la **CCNUCC**.

Signé le 11 décembre 1997 lors de la 3^e conférence annuelle à Kyoto (Japon), il est entré en vigueur en 2005 et a été ratifié à ce jour par 183 pays, à l'exception notable des États-Unis.

La Conférence de Copenhague (2009) a été la 15^{ème} « Conférence des parties » de la **CCNUCC**.

Elle s'est tenue à Copenhague (Danemark), du 7 au 18 décembre 2009. Conformément à la feuille de route adoptée en 2007, elle devait être l'occasion, pour les 192 pays ayant ratifié la Convention, de renégocier **un accord international sur le climat remplaçant le protocole de Kyoto**.

Les notions de « PLAIDOYER » et le « LOBBYING »

Le **Plaidoyer** est un discours, un écrit ou un exposé en faveur de quelqu'un, d'une idée ou d'une cause. Une action de plaidoyer s'exerce dans l'intérêt d'un tiers et non pour son propre intérêt. (Exemple du discours prononcé par l'avocat pour défendre une partie devant le tribunal.)

Dans le secteur associatif, le plaidoyer est la défense d'une opinion, d'une cause ou d'un groupe. Il est le reflet du projet associatif. Il est complémentaire de l'action associative terrain dans ce qu'il a pour but d'agir en amont, sur les causes, et non seulement en aval, sur les conséquences.

Le plaidoyer vise alors différents buts. Cela peut être l'amélioration des conditions de vie de groupes défavorisés (ex : la population d'un pays en voie de développement), la protection d'entités ne pouvant se défendre elles-mêmes (ex : les espèces en voie d'extinction)... Le plaidoyer passe nécessairement par une connaissance approfondie de la thématique en question.

Ainsi, le plaidoyer peut prendre différentes formes selon son but.

Il peut servir à influencer sur la perception globale du sujet ou d'un problème en faisant passer un message. Il prend alors la forme d'actions de communication (ex : campagne publicitaire grand public) ou d'actions d'information (ex : rédaction et diffusion de rapports auprès des médias).

Exemples : Amnesty International, Oxfam, Les Amis de la Terre...

Le plaidoyer peut aussi servir à être présent dans la défense d'une question auprès des pouvoirs décisionnels.

Il peut ainsi prendre une forme politique ou juridique.

Les actions de plaidoyer peuvent dans ce cas devenir des actions de lobbying. De nombreuses associations n'hésitent pas à parler de leur « travail de lobbying » comme par exemples Greenpeace ou Amnesty International. Soulignons qu'en France le terme « lobbying » a une connotation péjorative ce qui explique pourquoi le mot n'est pas toujours utilisé ou assumé ouvertement.

Lobbying : (le lobbying part d'un plaidoyer)

Un Lobby est un mot anglais qui signifie en français « groupe de pression » ou « **groupe d'intérêts** ».

Un lobby est une structure organisée pour **représenter et défendre les intérêts particuliers** d'un groupe (acteurs économiques, industriels ou financiers, organisations professionnelles, syndicats, fédérations...).

De nombreux observateurs intègrent aussi sous la notion de lobbies les ONG et les associations quand celles-ci s'organisent pour démarcher régulièrement les élus. Mais cette extension typiquement anglo-saxonne fait l'objet d'un débat en Europe quand il s'agit d'associations qui défendent **des causes d'intérêt général** (en opposition avec le notion « d'intérêts particuliers »).

Pourtant le lobbying ne s'opère pas nécessairement *contre* l'intérêt général. Le but premier du lobbying est *de représenter et défendre les intérêts particuliers* d'un groupe. C'est la nature du groupe ou de la cause défendu qui va changer la nature du lobbying.

LE COMMERCE ÉQUITABLE

=Fairtrade

Définition

Au niveau international, les organisations de commerce équitable se sont entendues en 2001 sur une définition commune du commerce équitable :

« Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète.

Les organisations du commerce équitable, soutenues par les consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.»

Les critères généraux du commerce équitable : (Texte d'Artisans du monde)

Le commerce équitable se base sur une série de critères à respecter pour aboutir à plus d'équité dans les échanges commerciaux. Cependant, il est difficile de définir une liste claire et exhaustive des « critères du commerce équitable », puisque ceux-ci ne sont pas toujours les mêmes en fonction des différentes approches du commerce équitable.

Même à travers des formulations différentes, on voit ressortir de grands principes repris globalement par la majorité des acteurs du commerce équitable :

- *Travailler avec des producteurs défavorisés*
- *Des relations commerciales plus justes et sur le long terme*
- *Respect des droits de l'Homme et des droits de l'Homme au travail*
- *Transparence sur les activités*
- *Fonctionnement démocratique des organisations*
- *Préservation et la valorisation des cultures et savoir-faire locaux*
- *Des modes de production intégrant les préoccupations environnementales*
- *Accepter le contrôle du respect des critères*
- *Soutien aux producteurs et le renforcement de leurs organisations*
- *Sensibilisation et éducation du grand public*
- *Campagnes et actions de plaidoyer pour changer les règles du commerce international*

De nombreux de groupes et d'associations nationales et internationales font la promotion active du commerce équitable ainsi que de nombreuses autres fédérations syndicats et ONG.

Quelques acteurs connus (liste non exhaustive) :

- PFCE : La Plate-Forme pour le Commerce Équitable (France)

<http://www.commerceequitable.org/index.php>

Les 39 membres de PFCE réalisent environ 80%
du commerce équitable en France.

Membres : <http://www.commerceequitable.org/membres0/>



- FLO (Fairtrade Labelling Organizations)

Association de promotion et de labellisation (label Max Havelaar).

<http://www.maxhavelaarfrance.org/>

(2000 bénévoles « militants »)



- Réseau Artisans du monde

1er réseau de commerce équitable en France.

<http://www.artisansdumonde.org/index.php>



- World Fair Trade Organisation

(Anciennement nommé IFAT =International Fair Trade Association)

Réseau international de commerce équitable. Il combine la promotion pratique des expériences de commerce équitable dans tous les continents avec le travail de réflexion, promotion et plaidoyer de nouvelles régulations commerciales plus soutenables.



Exemples de structures de solidarité internationale :

- Handicap International

- le CCFD

- Oxfam

- le Secours Catholique